

NOUVEAU

Aide à
l'installation
jusqu'à
10 000 € *



**ASSISTANTS FAMILIAUX,
BIEN PLUS QU'UN MÉTIER**

**UNE MISSION AU SERVICE
DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE**

ACCUEILLEZ

des enfants à votre
domicile 24h/24

IMPLIQUEZ-VOUS

dans l'élaboration
de leur projet de vie

APPORTEZ

aux enfants un cadre éducatif,
familial et relationnel

FAVORISEZ

les liens entre les
enfants et leurs proches

* L'aide peut être demandée aux assistants familiaux nouvellement recrutés dans un délai maximal de 6 mois après la date d'entrée en fonction



d'infos sur [oise.fr/devenir-assistant-familial](https://www.oise.fr/devenir-assistant-familial)

Contact : devenirassistantfamilial@oise.fr - 03 44 06 62 55

LE MÉTIER D'ASSISTANT FAMILIAL

Quand le cadre familial se fragilise ou quand un enfant se retrouve en danger ou en risque de l'être, le Conseil départemental prend le relais. Dans ses missions de protection de l'enfance en danger, le Département recrute des professionnels prêts à s'engager dans un rôle éducatif et familial auprès de jeunes souvent en quête de repères : les assistants familiaux.

QUI PEUT ÊTRE ASSISTANT FAMILIAL ?

Toute personne majeure peut être assistant familial, que l'on soit homme ou femme, célibataire ou en couple. Il faut cependant remplir certaines conditions :



*(dimensions, nombre et fonction des pièces)



VOUS SOUHAITEZ DEVENIR ASSISTANT FAMILIAL ?

Le Département vous accompagne dans votre démarche et vous propose une aide à l'installation

jusqu'à 10 000 €



d'infos sur oise.fr/devenir-assistant-familial

Contact : devenirassistantfamilial@oise.fr - 03 44 06 62 55